

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Mardi 11 Mars 2025, à 19h30 **au bureau municipal situé au 2 Rue de l'école** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
 Yvan Proulx (02)
 François Binet (03)
 Régis Audet (04)
 Dominik Michaud (05)
 Johanne Rheault (06)

Absent:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

029-03-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Régis Audet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025**
- 3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
- 4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
- 5. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. Projet territorial – humoriste
 - 5.2. Fonds Culturel – Contes et légendes en Abitibi-Témiscamingue
- 6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. Congrès 2025 ADMQ
 - 6.2. Adoption du rapport annuel 2024 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie
 - 6.3. Suivi de la période de probation de l'employé # 54
- 7. **RÈGLEMENTS**
 - 7.1. Adoption du règlement # 139-2025 Relatif aux animaux
 - 7.2. Adoption du règlement # 140-2025 Modifiant le règlement numéro 119-2021 sur la gestion contractuelle
 - 7.3. Avis de motion et présentation du projet – Règlement #141-2025 Relatif au traitement des élus municipaux
- 8. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
- 9. **VARIA**
- 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

030-03-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 Février 2025 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Dominik Michaud
Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 3 Février 2025 soit accepté tel que rédiger.

031-03-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 36 675.65\$
Comptes à payer avec les chèques # 026 à 035 pour un total de 16 368.55\$

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

032-03-2025

PROJET TERRITORIAL - HUMORISTE

CONSIDÉRANT QU'un spectacle d'humour gratuit organisé collectivement par les municipalités de la MRC se tiendra le 17 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le spectacle est financé par un partenariat entre le Ville d'Amos et la MRC d'Abitibi via l'entente de développement culturel.

CONSIDÉRANT QU'un montant pour la technique sera à prévoir par les municipalités participantes, soit 217\$ pour Ste-Gertrude-Manneville et un montant de 222\$ à prévoir, advenant le cas où nous n'avons pas la subvention du Théâtre des Eskers.

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le décaissement d'un maximum de 439\$ pour l'activité du spectacle d'humour.

033-03-2025

FONDS CULTUREL – CONTES ET LÉGENDES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER madame Nathalie Desgagné, agente de développement de la Municipalité, à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière faite à la MRC d'Abitibi, concernant l'activité le contes et légendes en Abitibi Témiscamingue.

QUE la municipalité appui la demande.

QUE l'activité est lieu sur le territoire de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville.

D'AUTORISER le décaissement d'un maximum de 150\$ pour l'activité contes et légendes en Abitibi-Témiscamingue.

034-03-2025

CONGRÈS 2025 ADMQ

ATTENDU QUE le Congrès est du 18 au 20 Juin 2025 à Québec;

Il est proposé par : Dominik Michaud
Secondé par : François Binet
Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Sandra Boutin a assisté au Congrès 2025.

QUE la municipalité défraye les coûts reliés au Congrès.

035-03-2025

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2024, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.

Il est proposé par : Dominik Michaud
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville adopte le rapport annuel 2024 tel que présenté.

036-03-2025	<u>SUIVI DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L’EMPLOYÉ NO 54</u> CONDÉSIRANT QUE l’employé no 54 est présentement en période de probation; CONSIDÉRANT l’évaluation présentée au conseil municipal au sujet de l’employé no 54; Il est proposé par : Johanne Rheault Secondé par : Régis Audet Et résolu à l’unanimité; QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente; QUE la Municipalité mette fin à la période de probation et au lien d’emploi de l’employé no 54, et ce, à compter du 12 mars 2025; QUE la direction générale soit et est, par les présentes, autorisée à signer et à compléter tous les documents relatifs à la fin d’emploi de l’employé no 54.
037-03-2025	<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT # 139-2025 – RELATIF AUX ANIMAUX</u> ATTENDU QU’avis de motion et présentation du projet de règlement a été donnés avec dispense de lecture à une session ordinaire du conseil tenu le 3 Février 2025 à l’effet que le présent règlement serait soumis pour adoption; Il est proposé par : Michel Rivard Secondé par : Johanne Rheault Et résolu à l’unanimité QUE le règlement portant le numéro 139-2025, relatif aux animaux soit adopté.
038-03-2025	<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT # 140-2025 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO # 119-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE</u> ATTENDU QU’avis de motion et présentation du projet de règlement a été donnés avec dispense de lecture à une session ordinaire du conseil tenu le 3 Février 2025 à l’effet que le présent règlement serait soumis pour adoption; Il est proposé par : Régis Audet Secondé par : Michel Rivard Et résolu à l’unanimité QUE le règlement portant le numéro 140-2025, modifiant le règlement numéro #119-2021 sur la gestion contractuelle.
039-03-2025	<u>AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 141-2025 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX</u> Avis de motion et présentation du projet a été donné avec dispense de lecture par le conseiller Dominik Michaud, que le conseil adoptera un règlement relatif au traitement des élus municipaux à la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 7 Avril 2025. <u>SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS</u> Les conseillers font un suivi de leurs dossiers en cours <u>VARIA</u> <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u> <u>NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES</u> Présent : 2
040-03-2025	<u>LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE</u> SUR PROPOSITION de la conseillère Johanne Rheault et résolu à l’unanimité que la présente séance soit, levée à 20h50. Adopté à l’unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.